

CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION

MÉTIER

Le monteur en installations sanitaires est un professionnel du bâtiment spécialisé dans l'installation, la réparation, et la maintenance des systèmes sanitaires (eau, gaz, évacuations) dans les bâtiments neufs ou en rénovation. Ce métier exige une bonne compréhension des plans et des normes en vigueur, ainsi qu'une capacité à travailler de manière autonome ou en équipe.

MÉTIERS VISÉS

- Installateur(trice) sanitaire
- Plombier(ère)
- Technicien(ne) en maintenance des systèmes sanitaires

OBJECTIFS

Former des professionnels capables de :

- Installer des équipements sanitaires et des systèmes de chauffage
- Réaliser le raccordement de tuyauteries
- Assurer la maintenance et la réparation des installations
- Appliquer les normes de sécurité et respecter l'environnement

PRÉ-REQUIS

- Lire, écrire, compter
- Maîtriser les fondamentaux de la langue française

DURÉE

- 2 ans
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

CONDITIONS D'ACCÈS

- **Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:** L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.
- **Pour les autres dispositifs:** Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

LIEU DE FORMATION

BTP CFA BRETIGNY-SUR-ORGE

BTP CFA ERMONT

BTP CFA NANGIS

BTP CFA NOisy-le-GRAND

BTP CFA OCQUERRE

BTP CFA RUEIL-MALMAISON

BTP CFA ST DENIS

Enseignements professionnels

- Introduction aux installations sanitaires
- Lecture de plans et schémas
- Techniques de mesure et de traçage

PUBLIC CONCERNÉ

Contrat d'apprentissage :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
 - Les personnes en situation de handicap reconnues.
 - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
 - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Contrat de professionnalisation :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
 - Revenu de solidarité active (RSA).
 - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

Autres dispositifs :

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Ateliers équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

- Soudure et raccordement
- Installation des équipements sanitaires
- Maintenance et réparation
- Réglementations et normes de sécurité
- Gestion de l'eau et efficacité énergétique
- Communication professionnelle et service client

Prévention des risques

- Sauveteur & Secouriste du Travail (SST)
- Travail en hauteur sur échafaudage de pied (R408)
- Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)
- Risques Électriques

Enseignements généraux

- Français, Maîtrise de la langue et Communication
- Anglais
- Mathématiques
- Sciences
- Histoire-Géographie, Enseignement Moral et Civique
- EPS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : Contrôle en Cours de Formation
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

Domaine professionnel

- RNCP38305BC01 – Étude et préparation d'une intervention
- RNCP38305BC02 – Réalisation d'un ouvrage courant
- RNCP38305BC03 – Réalisation de travaux spécifiques

Domaine général

- RNCP38305BC04 – Français et Histoire Géographie – Enseignement moral et civique
- RNCP38305BC05 – Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- RNCP38305BC06 – Education physique et sportive
- RNCP38305BC07 – Langue vivante étrangère
- RNCP38305BC09 – Prévention Santé Environnement

POURSUITE DE FORMATION

- CAP Monteur en Installations Sanitaires
- CAP Électricien
- BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire
- BAC PRO Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques
- BAC PRO Technicien en Maintenance des Systèmes Energétiques et Climatiques
- BAC PRO Aménagement et finition de Bâtiment
- BTS Fluides, Energies, Domotique

VALIDATION DU DIPLÔME

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP38305
- Date d'échéance : 31/12/2028
- Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

- Outilage individuel et/ou collectif

MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

TARIFS

Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100% par l'OPCO de l'entreprise.
- Pas de reste à charge pour l'employeur (sauf cas exceptionnels).

Contrat de Professionalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
 - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
 - **Cout salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

ACCESIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.

Fiche formation actualisée le : 19 janvier 2026